

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 15 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Sous cette rubrique, ont été adoptés les décrets portant :

- approbation des statuts modifiés de l'Agence nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme, désormais dénommée Agence nationale de développement des Patrimoines touristiques ; puis
- composition, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme, les hépatites, les infections sexuellement transmissibles et les épidémies.

II- Communications.

I-1. Amélioration de la régulation du secteur des jeux de hasard, d'argent et de paris, puis mise en place d'une plateforme de contrôle.

En vue de s'adapter à l'évolution des pratiques intervenues ces dernières années, il urge d'actualiser la législation applicable au secteur en mettant en place un dispositif performant de contrôle. Ceci permettra notamment d'assurer :

- une meilleure supervision ;
- le traitement plus équitable des opérateurs de jeux afin de stimuler la concurrence et la création de valeur ;
- le renforcement de la lutte contre les activités illicites, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- la protection des populations vulnérables exposées au risque d'addiction ; puis de
- préserver les mineurs et promouvoir le jeu responsable.

C'est à cette fin que le Conseil a autorisé la contractualisation avec un cabinet spécialisé de juristes ainsi qu'avec un opérateur expérimenté en vue de proposer une amélioration de la régulation et de procéder à l'installation d'une plateforme de contrôle.

I-2. Acquisition de divers équipements au profit du Groupement national des Sapeurs-pompier.

L'objectif poursuivi en décidant d'acquérir ces équipements est de renforcer les capacités d'intervention des centres de secours et de permettre aux agents d'être plus réactifs et diligents.

Cette première vague d'acquisition porte sur neuf (9) véhicules d'intervention pick-up 4X4, dix (10) véhicules de secours et d'assistance aux victimes et deux (2) camions citernes incendies.

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique accomplira toutes les diligences nécessaires à la contractualisation avec les sociétés retenues en vue de la livraison, dans les délais requis, de ces matériels.

Par ailleurs, dans le but d'optimiser l'efficacité et la qualité du service aux populations, le Gouvernement a engagé des réflexions pour une réforme d'envergure de l'unité des Sapeurs-pompier. Celles-ci déboucheront sur un plan de réorganisation et d'équipement conséquent.

I-3. Conditions de commercialisation des noix de cajou de la campagne 2022-2023.

Le bilan de la campagne écoulée révèle que la quantité de noix brutes de cajou produites s'élève à 215.809 tonnes dont 159.898 ont été exportées.

De même, sur une capacité de transformation installée de 60.800 tonnes hors Zone économique spéciale de Glo-Djigbé, dix usines sur les quatorze ont fonctionné et ont transformé 17.700 tonnes. La quantité d'amandes blanches destinées à l'exportation est de 1187 tonnes.

Pour le compte de la présente campagne, les besoins exprimés par les transformateurs locaux s'élèvent à 119.400 tonnes de noix brutes. Ceux-ci ont émis le souhait de disposer d'une période exclusive en début de campagne pour s'approvisionner en noix brutes.

Le Conseil a fixé son ouverture pour le 16 mars 2023 à Natitingou et sa clôture, le 31 octobre 2023. Il saisit l'occasion pour inviter les différents

acteurs à s'organiser en vue de garantir sa réussite, au mieux des intérêts de tous. De même, et sauf autorisation expresse, l'exportation des noix de cajou par voie terrestre est interdite.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé :

- la participation du Bénin à la conférence des Nations Unies sur l'eau, à New York, aux Etats Unis d'Amérique, du 22 au 24 mars 2023 ; puis
- l'organisation à Cotonou, du 18 au 20 octobre 2023, de la 43^{ème} Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

IV- Mesures individuelles.

Les nominations suivantes ont été prononcées :

✓ **A la présidence de la République**

Présidente de l'Institut national de la Femme

Madame Huguette BOKPE GNACADJA

Secrétaire exécutive de l'Institut national de la Femme

Madame Flore Dênami DJINOÛ

✓ **Au ministère de la Santé**

Secrétaire exécutive du Conseil national de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme, les hépatites, les infections sexuellement transmissibles et les épidémies

Madame Akpeedje Anita Carolle WADAGNI.

Fait à Cotonou, le 15 mars 2023,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.